

VILLE DE MONTMELIAN (SAVOIE)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 23 MAI 2022

PT/BM

Le Conseil Municipal de Montmélian légalement convoqué le 13 Mai 2022, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, le **LUNDI 23 Mai 2022 à 20 h**, sous la présidence de Madame Béatrice SANTAIS, Maire.

ETAIENTS PRESENTS : MM. les Conseillers Municipaux en exercice.

1 – SANTAIS Béatrice	8 –	15 – GOLEC Philippe	22 –
2 – PAVILLET Yves	9 – MUNIER Yannick	16 – CROZET Irène	23 – NOUAIS Jérôme
3 – VITTON-MEA Emilie	10 – FAVRE Michelle	17 – ROCHER Lakshmi	24 – TEIXEIRA Lucie
4 –	11 – BRUNET Didier	18 – DURET Stéphanie	25 –
5 – CONAND Anne	12 – COMPOIS Sylvie	19 – CHEVROT Vincent	26 – Alexia CEFALU
6 – FAUCONET David	13 – CORTADE Thierry	20 – HAND Fabrice	
7 – PIAGET Chantal	14 –	21 – BRUAND Thierry	

Excusés : Franck PITTNER (pouvoir à Yves PAVILLET), André BUISSON (pouvoir à Anne CONAND), Mohamed FETTAH (pouvoir à Emilie VITTON-MEA), Yannick MARANDET (pouvoir à thierry CORTADE) ; Brigitte GRANDCHAMP (pouvoir à David FAUCONET),

SECRETAIRE DE SEANCE : Alexia CEFALU

N° 23-05-2022/28

PROGRAMMATION DE LA SAISON CULTURELLE 2022-2023

Rapporteur : Chantal Piaget

La programmation détaillée ci-dessous et la grille tarifaire proposée sont présentées en séance.

Il est proposé de reconduire la formule d'adhésion à la saison culturelle pour un montant de 15€ qui ouvre droit au bénéfice du tarif réduit.

Il est proposé de maintenir également le tarif réduit, sur présentation d'un justificatif, aux mineurs, aux lycéens, aux apprentis et étudiants de moins de 26 ans, aux personnes handicapées à 80% et plus, ainsi qu'aux demandeurs d'emploi.

Ce tarif réduit est également applicable aux groupes, étant considéré comme tel dix personnes et plus appartenant à une même association ou institution et pouvant en justifier. L'achat par un comité d'entreprise de 10 billets au moins pour un même spectacle ouvre droit au bénéfice du tarif réduit.

Un tarif « scolaire » est également proposé pour différents spectacles. Ce tarif est applicable aux élèves et accompagnateurs dans le cadre de sorties scolaires organisées par l'établissement d'enseignement, y compris les écoles de musique.

Comme chaque année, la soirée d'ouverture, les Concerts de Noël, du Nouvel An, ainsi que la soirée folklorique du 13 juillet sont organisés à titre gratuit.

Il est proposé de reconduire le dispositif contractuel avec Savoie Vacances Tourisme et l'entreprise WIISMILE, prestataire pour les petites entreprises non dotées de Comité d'entreprise. Si les adhérents à ces structures, porteurs d'une carte nominative justifiant de leur qualité d'adhérent, se présentent individuellement pour l'achat de billets, il leur sera appliqué une réduction de 10% sur le tarif « normal ».

Il est également proposé de reconduire le partenariat avec l'association « Cultures du Cœur » (la Ville met à disposition de l'association 10 places par spectacle et s'engage à faciliter l'information et l'accueil des personnes bénéficiaires, accompagnées par un membre de l'association).

Des conventions seront également passées avec France Billet, pour la mise en place d'une billetterie délocalisée auprès du réseau FNAC et Carrefour.

Des conventions de partenariat seront conclues comme chaque année avec plusieurs associations intervenant dans la saison culturelle, soit à titre de prestataire de la commune, soit en qualité d'organisatrice d'un spectacle.

Les contrats d'engagement conclus pour l'organisation des spectacles autres que ceux mentionnés ci-dessus faisant l'objet d'une convention, seront signés dans le cadre de l'article R.2123-1, 1° du Code de la Commande Publique, relatif aux marchés publics.

Comme chaque année, une subvention pour l'accueil de spectacles des arts vivants sera demandée au Département de la Savoie pour aider au financement de la saison culturelle 2022-2023.

Par ailleurs, en cas d'annulation de spectacles, les places seront remboursées.

Détail de la programmation culturelle pour la saison 2022-2023 :

DATES	ARTISTES	GENRE	Tarif normal	Tarif réduit
16.09.2022	Ouverture : « En attendant les hirondelles... », Alkabaya	Chanson, Musique pop	Gratuit	
28.10.2022	« Ça suffit main'ant ! », Comédie du Dauphiné Papagalli	Théâtre, comédie	25 €	20 €
18.11.2022	« Où sont passés vos rêves ? », Alexandre Prévert	Stand-up classique	22 €	18 €
02.12.2022	« Bande magnétique », Raphaël	Chanson française	35 €	30 €
17.12.2022	Concert de Noël	Musique, chant	Gratuit	
06.01.2023	Concert du nouvel an, Orchestre du Kiosque	Musique classique	Gratuit	
20.01.2023	« C@sse-noisette », Elsa Bontempelli	Danse classique, création numérique	22 €	18 €
03.02.2023	« Histoires de la musique tzigane », Ladislava	Musique tzigane	15 €	10 €
17.02.2023	« Alice au pays des merveilles », Compagnie Les Enfants Sauvages	Jeune public (dès 8 ans)	15 €	10 €
03.03.2023	« Les Cachottiers », avec Didier Gustin et Thierry Beccaro	Théâtre, comédie	30 €	25 €
18.03.2003	Nuit Celtique	Musique irlandaise	15 €	
07.04.2023	« Ta place dans ce monde », Gauvain Sers	Chanson française	35 €	30 €
12.05.2023	« Le malade malgré lui », La Comédie des Alpes	Théâtre, comédie	15 €	10 €
13.07.2023	Spectacle folklorique	Danse	Gratuit	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **PREND** acte de la programmation culturelle 2022-2023 telle que présentée ci-dessus ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer des conventions de partenariat avec Savoie Vacances Tourisme et WIISMILE pour la mise en œuvre du tarif réduit ou d'une réduction « moins 10% » en faveur de leurs adhérents ; et avec Cultures du Cœur pour la mise à disposition de places de spectacles ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer des conventions de partenariat nécessaires au déroulement de la saison ;

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer des conventions pour la mise en place d'une billetterie délocalisée avec France Billet ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à solliciter une subvention auprès du Département de la Savoie pour l'organisation et la promotion des spectacles vivants en Savoie.
- **DIT** que Madame Béatrice SANTAIS, Maire de Montmélian, représente officiellement la Ville de Montmélian en sa qualité d'organisateur de spectacles, pour la délivrance de la licence d'entrepreneur de spectacles délivrée par le Préfet de Région.
- **APPROUVE** la grille tarifaire
- **DECIDE** du remboursement des places en cas d'annulation de spectacles

AINSI DELIBERE LES JOUR
MOIS ET AN QUE DESSUS



Le Maire


Béatrice SANTAIS